

## SDRH réinvente secrètement la gestion du corps des TSEEAC !

**SDRH nous annonce que 5 postes de contrôleurs aériens (au lieu de 9) vont être attribués à la promo TSEEAC 21B puis, sans attendre le GS 32 heures organisé trop tard, fixe unilatéralement la liste des aérodromes concernés.**

**Après le loupé magistral concernant le paiement de la PQH1 des TSEEAC, on pourrait croire que le SDRH en veut aux TSEEAC ... En tout état de cause, le dialogue (social) n'est pas son point fort !!**

### Les faits

Cela fait plusieurs années que l'UNSA UTCAC a dénoncé l'organisation du GS32H à 2 semaines de la sortie des promos TSEEAC, et demande que le GS32H soit planifié en tenant compte des dates de sorties des promos qui sont connues plusieurs mois à l'avance, mais rien ne change.

La date du prochain GS32h (20 mars 2024) a conduit SDRH à se résoudre à traiter, « par anticipation », la situation des TSEEAC promo 21B, qui sortiront le 4 avril et qui doivent, d'ici là, exprimer leur choix, incluant les postes de contrôle.

SDRH, dans sa grande bonté, nous a communiqué les postes de contrôleurs qu'ils « proposent » (comprendre « imposent ») pour les « sorties ENAC » ... afin de leur laisser un délai minimal (**4 semaines au lieu de 2 !**) pour faire leur choix puis s'organiser pour rejoindre leur affectation.

**Sur cette promotion (29 stagiaires), SDRH a retenu 5 postes de contrôleurs : Saint-Etienne, Rouen, Pontoise, Lognes et Toussus le Noble. Pourtant, la répartition habituelle (1/3 de la promo) aurait dû conduire à 9 postes.**

**Deux nouveautés seraient donc instaurées par le nouveau SDRH :**

- Alors que, pour les ICNA, les postes proposés en sortie ENAC se négocient au cours du GS 32 heures, ils seraient **imposés** par SDRH aux TSEEAC sans la moindre discussion ;
- Alors que le nombre de postes habituellement attribués au contrôle représente 1/3 des postes, il serait diminué de moitié, et ramené à 17%.

**Et tout ceci sans la moindre discussion ni négociation !**

### L'attitude du SDRH

#### 1- Il fait mine de ne pas connaître les pratiques actuelles

Le nouveau SDRH, que nous avons sollicité, nous répond, dans un premier temps : « *compte tenu de ma courte histoire en qualité de SDRH que vous me donniez des précisions quant aux engagements de l'administration que vous mentionnez.* ». (NDLR : la répartition qui conduit à 1/3 de contrôleurs, et qui s'applique depuis presque 15 ans)

#### 2- Il nous prend de haut

Il pense opportun d'ajouter : « *Par ailleurs, je me permets de rappeler que le corps des TSEEAC n'a pas pour unique vocation à former des contrôleurs mais bien de répondre à l'ensemble des besoins de la DGAC et de la DSNM en particulier, sur de nombreux autres domaines techniques. Vous n'êtes pas sans ignorer que ces besoins sont prégnants.* »

**Merci, nous le savions déjà ... contrairement à la DGAC qui fait peser le poids du protocole en cours de négociations sur les effectifs TSEEAC côté personnels techniques.**

#### 3- Il justifie l'injustifiable ... puis avoue qu'il connaissait les pratiques actuelles

Il ajoute « *Enfin, comme vous le soulignez, la proposition de création d'un corps unique de contrôleurs et les changements de classement des terrains prévu par le projet de protocole obligent sans aucun doute à infléchir voire à modifier les pratiques existantes.* »

**Il prend ainsi appui sur des mesures qui ne sont pas entérinées (le protocole n'est pas signé) : il cite le corps unique de contrôleurs et prétexte des changements de classements d'aérodromes dont il a été, jusqu'ici, impossible de prendre connaissance malgré plusieurs demandes.**

**Si l'administration souhaitait utiliser le protocole, elle n'avait qu'à accélérer la négociation qui traîne lamentablement depuis bientôt 2 ans !!! Il avoue finalement qu'il connaît les pratiques existantes puisqu'il écrit qu'il faut les infléchir voire les modifier.**

**L'UNSA UTCAC exige qu'un dialogue social constructif et respectueux se mette en place avec SDRH. Il n'est pas envisageable pour l'UNSA UTCAC de revoir les règles de gestion du corps des TSEEAC sans aucune transparence ni discussion préalable.**

**L'UNSA UTCAC exige que le nombre de postes de contrôleurs proposé à la promo 21B soit porté à 9, conformément aux règles habituelles de gestion.**